



École secondaire  
Hanmer

Téléphone : 705-969-4402  
Télécopieur : 705-969-3643  
[esh@grandnord.ca](mailto:esh@grandnord.ca)

4800, avenue Notre Dame  
Hanmer, Ontario  
P3P 1X5

Direction : Carole Paquette  
Direction adjointe par intérim : Alexandre Rainville

Politique d'intégrité en milieu scolaire

## École secondaire Hanmer



révisé septembre 2023





## **Introduction**

Le but de la politique d'intégrité intellectuelle suivante est de s'assurer d'avoir des résultats fiables, justes et reconnus au sein de notre établissement. En ayant une politique d'intégrité intellectuelle qui sera partagée et utilisée par tous les membres de la communauté, il y aura une compréhension commune du principe de l'intégrité intellectuelle qui assurera le développement des qualités du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB. Puisque l'intégrité intellectuelle relève de la responsabilité de l'ensemble de la communauté, le présent document exposera les responsabilités et les attentes des différentes parties prenantes de la communauté.

## **Mission de l'École secondaire Hanmer**

L'École secondaire Hanmer, en collaboration avec les parents et la communauté, offre une éducation de haute qualité en français. Ceci prépare les élèves à relever les défis de l'avenir en leur fournissant un environnement qui éveille leur curiosité intellectuelle, tout en mettant l'emphase sur le respect d'autrui. Ce milieu d'apprentissage donne le goût à chacun et chacune qui en fait partie de chercher à apprendre tout le long de sa vie en tant que citoyen et citoyenne du monde.

## **Mots clés:**

### **Intégrité intellectuelle**

«L'intégrité intellectuelle est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accorderont leur confiance en tant qu'individu. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes.»<sup>1</sup>

### **Mauvaise conduite des élèves**

«L'IB définit la mauvaise conduite des élèves comme un comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluations.

Un comportement susceptible de porter préjudice à un autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Cela s'entend aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations de l'IB pouvant se produire avant, pendant et après le déroulement de l'évaluation ou de l'examen que ce soit sur papier ou sur l'ordinateur.»<sup>2</sup>

## **Distinction entre la collaboration et la collusion**

<sup>1</sup>[https://resources.ibo.org/dp/topic/Academic-honesty/works/edu\\_11162-58121?root=1.6.2.4.5&lang=fr&odd=ibo.odd&view=div](https://resources.ibo.org/dp/topic/Academic-honesty/works/edu_11162-58121?root=1.6.2.4.5&lang=fr&odd=ibo.odd&view=div), 22mars, 2023

<sup>2</sup> ibid





**collaboration:** Action de collaborer, de participer à une œuvre avec d'autres.<sup>3</sup> Lorsque l'on travaille en collaboration on partage des idées et des ressources avec un but en commun.

*exemples:* travail de groupe, rencontre pour étudier ensemble.

**\*\*Si le travail est individuel, il n'est pas permis de collaborer.\*\***

**collusion:** Toute entente secrète visant à tromper quelqu'un.<sup>4</sup> Donner ou recevoir des réponses à ou d'un autre élève n'est pas acceptable.

### Conseils pour éviter la collusion

- avoir des discussion de la politiques d'intégrité intellectuelle entre enseignants et élèves afin d'apporter des clarifications;
- demander des exemples de collaboration lorsque ce n'est pas clair;
- seulement collaborer lorsque c'est permis;
- compléter des évaluations et des travaux seul lorsque la collaboration n'est pas permise

### Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle «est ensemble des théories et des techniques développant des programmes informatiques complexes capables de simuler certains traits de l'intelligence humaine (raisonnement, apprentissage...).»<sup>5</sup> Afin de respecter l'intégrité intellectuelle les élèves doivent bien référencer toute information tirée de l'intelligence artificielle.

Comment bien préparer les élèves pour utiliser l'intelligence artificielle?

- leur montrer comment bien modifier les textes pour les personnaliser;
- s'assurer qu'ils comprennent très bien qu'il est obligatoire de citer clairement l'outil utilisé et de mettre la source dans la bibliographie;

### Pourquoi faut-il faire preuve d'intégrité intellectuelle?

- maintenir l'équité
- maintenir la confiance et la crédibilité
- cultiver le respect des autres

### Pourquoi citer les sources?

Être capable de citer correctement ses sources constitue un aspect essentiel de l'excellence scolaire et de l'échange intellectuel. Citer ses sources signifie :

<sup>3</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collaboration/17137>

<sup>4</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collusion/17236>

<sup>5</sup> <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/intelligence>





- faire preuve de respect envers le travail d'autrui ;
- aider le lecteur à faire la distinction entre le travail personnel qui a été accompli et le travail d'autrui qui a contribué au résultat final ;
- donner la possibilité au lecteur de vérifier la validité de l'utilisation du travail d'autrui ;
- donner la possibilité au lecteur de consulter les références, par simple curiosité ;
- exprimer et recevoir de la reconnaissance pour le processus de recherche entrepris ;
- se montrer capable d'utiliser des sources fiables et d'en faire une évaluation critique en vue d'étayer son travail ;
- attester de la crédibilité et de l'autorité de ses connaissances et de ses idées ;
- se montrer capable de tirer ses propres conclusions ;
- assumer sa part de responsabilité (en cas d'erreur).<sup>6</sup>

### Que citer ?

En tant qu'auteur, réalisateur ou créateur, chacun doit mentionner tout le matériel et toutes les idées qui ne lui appartiennent pas et qui ont été utilisés de quelque manière que ce soit, par exemple, sous forme de citation, de paraphrase ou de résumé. Dans le présent document, le terme « matériel » désigne l'ensemble des produits écrits, oraux et électroniques, tels que ceux répertoriés ci-après qui ne constituent que quelques exemples parmi d'autres.

• Texte	• Support visuel
• Support audio	• Support graphique
• Photos/images	• Travail artistique
• Conférence	• Entretien
• Conversation	• Lettre
• Émission	• Carte

Il n'est pas nécessaire de mentionner ses sources pour se référer à des connaissances élémentaires ou communes dans le domaine concerné. En cas de doute, cependant, les sources doivent être mentionnées.<sup>7</sup>

### Exemples de fraude académique

- **Plagiat:**
  - présentation des idées ou du travail d'une autre personne comme étant les tiennes.

<sup>6</sup> 1 Organisation du Baccalauréat International, intégrité en milieu scolaire, [En ligne], <http://occ.ibo.org/ibis/occ/spec/malpr.cfm?language=FRENCH&&subject=malpr>, 10 avril 2009.

<sup>7</sup> Ibid





- **Collusion:**
  - contribution à la fraude d'un autre candidat, par exemple en autorisant qu'un autre candidat copie ton travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.
- **Reproduction d'un travail:**
  - présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes modalités requises en vue de l'obtention du diplôme de l'IB
- **Mauvaise conduite lors d'un examen:**
  - y compris possession de matériel non autorisé
- **Divulgarion d'informations** à un autre candidat **ou réception d'informations** émanant d'un autre candidat et relatives au contenu d'une épreuve dans les 24 heures qui suivent la fin de l'épreuve.<sup>8</sup>

### Définitions :

Tricherie	Plagiat
<ul style="list-style-type: none"><li>● de s'approprier du travail fait par une autre personne (p.ex., un autre élève, un parent / tuteur);</li><li>● d'accepter ou de demander des réponses par l'entremise d'un appareil électronique;</li><li>● de consulter, pendant des évaluations, des notes cachées;</li><li>● de copier le travail d'un autre élève;</li><li>● de faire exécuter un travail par quelqu'un d'autre que soi.</li><li>● <u>exemples :</u><ul style="list-style-type: none"><li>○ voler une copie d'un test à l'avance</li><li>○ accepter ou demander des réponses via un appareil électronique</li><li>○ copier les réponses d'un voisin, fournir ou accepter des réponses</li><li>○ notes écrites non permises lors d'un test.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● de s'approprier du travail de quelqu'un d'autre et de le présenter comme le sien;</li><li>● d'intégrer à son propre travail, sans en mentionner la provenance, des extraits de textes, des images, des données ou toute autre information provenant de sources externes;</li><li>● de résumer l'idée d'un auteur dans ses propres mots sans en mentionner la source.</li></ul>

### Mesures prises pour fournir un enseignement et un soutien aux élèves

L'intégrité intellectuelle est une valeur fondamentale qui sera encouragée et enseignée tout au long du parcours scolaire des élèves de l'ESH. Le personnel de l'école s'assure que les élèves comprennent bien les principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle: l'honnêteté, l'équité, la confiance, le respect et la responsabilité. À chaque niveau l'élève aura des opportunités d'apprendre comment bien utiliser le guide de l'élève afin de produire des travaux scolaires honnêtes. Tous les élèves auront la chance de commettre des erreurs et d'apprendre de leurs erreurs en toute sécurité. Pour encourager ceci, l'établissement et le personnel s'assure que:

<sup>8</sup> Ibid





- les élèves ont accès à la politique d'intégrité sur le site WEB de l'école.
- les élèves ont toujours accès au guide de l'élève qui les appuie et leur donne des exemples très clairs de bibliographie et de références.
- les élèves comprennent l'importance de l'intégrité intellectuelle et l'appliquent dans tous leurs cours en mettant l'emphase sur la valeur d'un travail scolaire honnête.
- les élèves comprennent explicitement que l'intégrité intellectuelle n'est pas une recommandation mais qu'elle doit être respectée. Sinon, il y aura des conséquences.
- les élèves seront appuyés dans leur travaux afin de s'assurer qu'ils comprennent bien le guide de l'élève. De plus, on leur explique qu'un travail douteux ou sans référence sera vérifié à l'internet par le personnel de l'école.

### **Rôles et responsabilités**

#### **Les directions :**

- incorporer une politique d'intégrité dans le processus d'enseignement et d'apprentissage, qui sera une source d'inspiration pour l'ensemble de la communauté scolaire afin de préserver l'équité et la cohérence et de créer un environnement sûr.
- s'assurer de garantir une compréhension commune de ce que signifie « intégrité intellectuelle » en s'assurant qu'il y a un budget pour fournir le temps nécessaire pour appuyer le personnel enseignant et les élèves et pour sensibiliser les parents.
- créer et maintenir une culture de l'intégrité intellectuelle à l'échelle de l'école
- intégrer dans leur code de vie la position de l'école face à la tricherie et au plagiat et l'insereront au site web de l'école ;
- assurer une surveillance active et adéquate lors des sessions d'examens (p.ex., dans le gymnase, lors des pauses aux salles de toilettes, en demandant de ranger tous les appareils électroniques).

#### **Le personnel enseignant:**

- s'approprier et comprendre de la politique d'intégrité avec de l'appui et le support de la direction de l'établissement ;
- enseigner explicitement aux élèves comment utiliser le guide de l'élève afin de s'assurer l'intégrité des travaux
- enseigner, de façon explicite et à toutes les années d'études, les stratégies pour éviter la tricherie et le plagiat ( p.ex., plagiat : citations, paraphrase, résumé, reformulation);
- amener l'élève à comprendre ce que sont le plagiat et la tricherie ainsi que la gravité de ces gestes;
- expliquer dans un langage que l'élève comprend, quelles sont les conséquences reliées à la tricherie et au plagiat avant de donner une évaluation ou un travail;
- véhiculer, de façon explicite, aux élèves que la tricherie et le plagiat ne seront pas tolérés;
- assurer une surveillance active et adéquate lors des tests dans sa salle de classe en circulant et en disposant les pupitres d'une façon appropriée (il serait opportun d'utiliser plus d'une version d'un examen important, d'utiliser des grilles de réponses différentes et de se placer stratégiquement dans la classe);
- encourager les élèves à faire les travaux en classe de façon à mieux les suivre dans les étapes de la tâche assignée;
- utiliser la triangulation comme stratégie d'évaluation ;





- avoir recours à des stratégies d'évaluation qui ne sont pas axées sur des travaux écrits afin de permettre aux élèves de démontrer leur savoir;
- communiquer avec les parents;
- diviser la réalisation des travaux importants en plusieurs étapes afin de réduire les possibilités que les élèves se trouvent devant le dilemme de « tout ou rien » à la dernière minute.

#### Les bibliothécaires:

- appuyer les élèves à faire de la recherche (dans la bibliothèque ou en ligne) afin de faciliter l'accès à des ressources pour le mémoire ou leurs cours;
- appuyer les élèves à citer des sources à l'aide du guide de l'élève;
- appuyer les enseignants à trouver des sources;
- créer un partenariat avec la bibliothèque municipale ou l'université.

#### Les élèves:

- comprendre la politique d'intégrité de son école;
- démontrer les cinq principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle: l'honnêteté, l'équité, la confiance, le respect et la responsabilité.
- signaler des actes de mauvaise conduite d'élèves ou d'adultes dans l'école;
- effectuer des travaux et des évaluations avec honnêteté en faisant de leur mieux;
- toujours indiquer toutes les sources utilisées pour faire des travaux en utilisant le guide de l'élève fourni par l'école;
- ne pas demander de l'aide non autorisée pour terminer un travail;
- ne pas partager des travaux avec d'autres élèves;
- ne pas discuter des épreuves du IB pour un délai de 24 heures après l'épreuve.

#### Les parents ou les personnes exerçant une tutelle:

- encourager, supporter et éduquer leurs enfants des valeurs et de l'importance de l'intégrité intellectuelle;
- comprendre que l'intégrité intellectuelle joue un rôle très important dans la philosophie de l'éducation de l'IB;
- connaître et comprendre la politique d'intégrité intellectuelle de l'école afin d'aider leur enfant à comprendre la politique
- encourager leur enfant de bien identifier une mauvaise conduite;
- comprendre la politique de l'école afin de ne pas apporter une aide injuste à leur enfant;
- encourager leur enfant de travailler de façon autonome et d'utiliser le guide de l'élève afin de préserver l'authenticité de leurs travaux
- montrer à leur enfant comment bien gérer leur temps afin de pouvoir maintenir une charge de travail acceptable
- signaler une mauvaise conduite soit d'élève ou d'administration de l'école
- soumettre uniquement des documents authentiques pour appuyer une demande d'accès et d'inclusion.





### **Suspicion de manquement à l'intégrité intellectuelle**

Il est important de noter que lorsque l'élève est suspecté de manque d'intégrité intellectuelle, il/elle peut être accompagné d'un parent, d'un pair ou d'un enseignant afin de garantir la cohérence et l'équité. Dans une telle situation, voici le processus :

#### **Le personnel enseignant :**

Le fait d'accuser un élève de tricherie est très sérieux. Le personnel enseignant doit :

1. faire preuve que le travail remis provient d'une autre source;
2. obtenir un aveu de l'élève;
3. fournir des preuves de la tricherie et communiquer avec la direction de l'école et les parents de l'élève;
4. analyser la cohérence et la congruence de la tâche avec la performance habituelle de l'élève;
5. observer le comportement de l'élève;
6. mener une entrevue rigoureuse en questionnant l'élève de façon méthodique sur le contenu du travail afin de conclure que l'élève a triché.

Le fait d'accuser un élève de plagiat est très sérieux. Le personnel enseignant doit :

1. utiliser les outils informatisés disponibles en ligne et ailleurs pour détecter les cas de plagiat;
2. obtenir un aveu de l'élève;
3. retrouver une copie intégrale du passage plagié d'une autre source;
4. surveiller l'espace de travail de l'élève afin de limiter l'accès aux ressources non permises;
5. observer le comportement de l'élève;
6. mener une entrevue rigoureuse en questionnant l'élève de façon méthodique sur le contenu du travail afin de conclure que l'élève a plagié;
7. fournir des preuves du plagiat et communiquer avec la direction de l'école et les parents de l'élève.

### **Conséquences (sanctions ou interventions)**

Si un membre du personnel détermine qu'un élève a triché ou commet du plagiat sur une tâche d'évaluation de l'apprentissage, celui-ci pourra prévoir un continuum d'interventions et de conséquences au niveau scolaire ou comportemental en tenant compte des quatre facteurs suivants :

- année d'étude,
- niveau de maturité,
- nombre/fréquences,
- circonstances particulières.

#### **Directions :**

- imposer des sanctions qui inciteront les élèves à faire une réflexion sur l'honnêteté ;
- veiller à ce que les élèves qui trichent ou plagient reprennent le travail ou l'évaluation en question.

#### **Personnel enseignant :**

- communiquer avec l'élève, les parents et un membre de l'administration de l'école;
- demander à l'élève d'expliquer pourquoi il a triché ou plagié et considérer les raisons légitimes qui expliquent ses actions;





- aider les élèves à acquérir de meilleures habiletés à se préparer pour un travail ou pour l'évaluation;
- exiger que l'élève reprenne le travail ou un travail différent mais équivalent;
- tenir compte de la tricherie ou du plagiat dans les HH;
- s'assurer que l'élève comprenne bien la portée de son geste;
- impliquer le personnel enseignant et les autres personnes qui travaillent auprès des élèves ayant des besoins particuliers ou des élèves qui bénéficient du programme ALF ou PANA;
- impliquer l'enseignant(e) ERRÉ ou l'équipe de la réussite;
- conclure un contrat avec l'élève et en faire part aux parents;
- faire appel au service de counselling ou à du tutorat par les pairs pour essayer d'aider l'élève.

### Continuum d'interventions et de conséquences

- **1<sup>re</sup> infraction** : le personnel enseignant demandera à l'élève de refaire le travail selon les stratégies enseignées en offrant le soutien nécessaire.
- Communiquer avec les parents.
- **2<sup>e</sup> infraction** : le personnel enseignant devra impliquer un membre de l'administration pour prendre la décision quant à une conséquence alternative. Cette conséquence doit tenir compte du niveau de maturité de l'élève et des circonstances particulières.
- Lors d'un examen (30 %), la direction mènera une enquête et en informera les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève de moins de 18 ans. À la suite de la prépondérance des faits et de la considération des facteurs atténuants, si la direction détermine qu'un élève est coupable de tricherie ou de plagiat, des mesures alternatives devront être prises afin que l'élève puisse démontrer à quel point il satisfait aux attentes du curriculum.
- La direction pourrait aussi décider que l'élève ait une déduction de note jusqu'à concurrence de la valeur de l'examen.
- Communiquer avec les parents.

### Tableau des sanctions

Infractions	Sanction de niveau 1 <i>Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève</i>	Sanction de niveau 2 <i>Attribution d'un zéro pour la composante</i>	Sanction de niveau 3a <i>Aucune note finale attribuée pour la matière concernée</i>	Sanction de niveau 3b <i>Aucune note finale attribuée pour les matières parallèles</i>
<b>Plagiat</b> Copie du contenu de sources externes ou du travail de pairs	Sans objet	Entre 40 et 50 mots consécutifs (reproduits verbatim, paraphraser ou contenant des mots supplémentaires ou substitués) sans citation complète de la source au sein du texte	Plus de 51 mots consécutifs (reproduits verbatim, paraphraser ou contenant des mots supplémentaires ou substitués) sans citation complète de la source au sein du texte	Sans objet
<b>Facilitation du plagiat</b> Élève facilitant le partage ou le copiage de son travail ou du travail de tiers, pour les pairs et/ou des forums ou des services de vente de travaux scolaires	L'élève a pris des mesures minimales qui étaient manifestement insuffisantes pour empêcher que son travail ne soit copié.	L'élève n'a pris aucune mesure pour empêcher que son travail ne soit copié et l'a partagé sur un forum où il était susceptible d'être copié.	L'élève a permis le copiage de son travail ou a essayé de le vendre ou de l'échanger sur un forum où il était susceptible d'être copié puis remis par d'autres élèves. Il convient de noter que le terme "vendre" n'implique pas nécessairement une récompense pécuniaire.	L'élève a activement tenté de vendre ou d'échanger le travail réalisé par des tiers pour qu'il soit remis par d'autres.
<b>Collusion</b> Les élèves doivent remettre un travail personnel et unique pour	Les travaux des élèves représentent une grande similitude	Entre 40 et 50 mots consécutifs copiés (mots reproduits verbatim ou substitués) sans citation	Plus de 51 mots consécutifs copiés (mots reproduits verbatim ou substitués) sans citation	Sans objet





les évaluations du IB, et ce, même lorsque le guide pédagogique les autorise à effectuer la collecte de données ou d'autres tâches en équipe. La collusion comprend les cas où les élèves ont utilisé un texte commun rédigé pour un groupe au lieu de rédiger leur propre rapport		complète de la source au sein du texte	complète de la source au sein du texte	
<b>Remise d'un travail commandé à un tiers, modifié par un tiers ou fourni par un tiers</b>	Sans objet	L'élève remet un travail qui a largement été modifié par un tiers pour contourner les règles relatives au soutien du personnel enseignant  <i>Une sanction s'appliquera à l'élève du même établissement ou d'un établissement différent qui aide à fournir ce service ou à effectuer le travail d'autrui.</i>	L'élève remet un travail qui a entièrement été produit ou modifié par un tiers. <i>Une sanction s'appliquera à l'élève du même établissement ou d'un établissement différent qui aide à fournir ce service ou qui rend un travail accessible.</i>	Applicable à l'élève fournissant le service, qu'elle ou il se trouve dans la même école du monde de l'IB que l'élève en cause ou dans une autre.
<b>Inclusion d'un contenu hors de propos, injurieux ou obscène</b>	Infraction mineure	Infraction moyenne	Infraction majeure	Infraction majeure
<b>Reproduction d'un travail</b>	Sans objet	Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières  <i>Réutilisation partielle du contenu: les sanctions s'appliqueront aux deux matières concernées</i>	Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières  <i>Réutilisation totale du contenu: les sanctions s'appliqueront aux deux matières concernées</i>	Sans objet
<b>Falsification de données</b>	La section portant sur la méthode présente de manière inexacte ou exagérée la rigueur avec laquelle les données ont été rassemblées.	Les données sont sélectionnées ou écartées pour améliorer les conclusions du travail, ce qui crée un ensemble de données délibérément faussées.	Les données sont fabriquées ou les données rassemblées par d'autres personnes sont présentées comme celles recueillies par l'élève.	Sans objet
<b>Possession de matériel non autorisé dans la salle d'examen</b>	Matériel en la possession de l'élève, mais remis ou retiré au cours des dix premières minutes de l'examen.	Matériel en la possession de l'élève, mais absence de preuve d'une utilisation pendant l'examen.	Matériel en la possession de l'élève et preuves d'une utilisation pendant l'examen.	Sans objet
<b>Mauvaise conduite ou comportement perturbateur pendant un examen</b>	Sans objet	Non-respect des instructions données par le surveillant ou la surveillante pour une composante.	Non-respect répété des instructions données par le surveillant ou la surveillante pendant un examen ou non-respect des ces instructions pendant deux examens ou plus  <i>Les sanctions peuvent s'appliquer à plusieurs matières si les incidents se produisent lors d'épreuves d'examen passées dans des matières différentes</i>	Sans objet
<b>Échange, transmission, obtention ou réception d'informations orales ou écrites entre élèves pendant un examen (acte avéré ou tentative)</b>	Sans objet	Sans objet	L'élève tente, en y parvenant ou non, de communiquer ses réponses et/ou le contenu de l'examen à d'autres.  <i>Les sanctions s'appliqueront aux élèves ayant pris part à l'incident.</i>	Applicable à l'élève dans la même école du monde de l'IB que les élèves qui ont reçu l'aide ou dans une autre.
<b>Matériel sécurisé sorti de la salle d'examen (par exemple, épreuves d'examen, questionnaires d'examen ou livrets de réponse)</b>	Sans objet	L'élève tente de sortir du matériel sécurisé, mais sa tentative est repérée par les personnes chargées de la surveillance avant de quitter la salle d'examen.	L'élève réussit à sortir du matériel sécurisé de la salle d'examen.	Sans objet
<b>Usurpation de l'identité d'un ou d'une élève de l'IB (personne usurpant l'identité et personne autorisant l'usurpation)</b>	Sans objet	Sans objet	Applicable aux deux élèves: élève qui autorise l'usurpation et l'élève qui procède à l'usurpation	Applicable à l'élève procédant à l'usurpation  <i>Si la personne procédant à l'usurpation n'est pas un ou une élève IB, l'organisation s'efforcera de trouver son identité et d'informer l'organisme décernant des diplômes auprès duquel la personne est ou était inscrite.</i>





				<i>Si la personne procédant à l'usurpation est titulaire d'un diplôme ou certificat de l'IB, l'organisation appliquera les sanctions rétrospectivement.</i>
<b>Manquement à l'obligation de signaler un incident relevant de la mauvaise conduite</b>	Sans objet	Sans objet	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas la signaler aux membres de la direction de son établissement.	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas signaler aux membres de la direction de son établissement.
<b>Accès aux épreuves d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'examen, quels que soient les plateformes ou les outils de communication utilisés</b>	Si l'élève signale immédiatement être en possession du contenu d'un examen en cours, l'IB considérera qu'il y a des "circonstances atténuantes".	L'élève est en possession d'une partie ou de l'intégralité du contenu de l'examen en cours.	Sans objet	Sans objet
<b>Communication du contenu d'une épreuve d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'épreuve, pendant l'épreuve ou dans les 24 heures qui suivent l'épreuve</b>	Sans objet	Sans objet	L'élève communique une partie ou l'intégralité du contenu de l'examen en cours par quelque moyen que ce soit, notamment, mais non exclusivement par courriel, par texto ou sur Internet même si les informations partagées sont d'ordre général.	L'élève a participé à la communication d'une partie ou de l'intégralité du contenu de l'examen en cours.
<b>Refus de coopérer à une enquête, que l'élève ait ou non pris part à l'incident</b>	Sans objet	Sans objet	L'élève affiche un ou plusieurs de ces comportements non coopératifs et/ou refuse de faire une déclaration.	
<b>Fourniture d'informations trompeuses ou manifestement fausses</b>	Sans objet	Sans objet		
<b>Tentative d'influencer des témoins</b>	Sans objet	Sans objet		
<b>Adoption d'un comportement menaçant envers la personne menant l'enquête ou envers les témoins</b>	Sans objet	Sans objet		

### Notes explicatives

- Sanction de niveau 3a – Cette sanction étant proportionnelle à la gravité de l'incident, elle peut s'appliquer à plusieurs matières ou à l'intégralité des matières de la session.
- La sanction de niveau 3b s'appliquera aux élèves de l'IB ayant pris part à une forme de mauvaise conduite qui profite à un ou une autre élève plutôt qu'à leur propre personne.
- Comme en a convenu le comité d'attribution des notes finales en novembre 2013, la sanction de niveau 2 n'est pas applicable aux mémoires. En raison de la nature du mémoire (une seule composante d'évaluation), les sanctions de niveau 2 et de niveau 3a ont les mêmes conséquences sur le résultat final de l'élève, c'est-à-dire la non-attribution du diplôme. Par conséquent, les cas de plagiat concernant des mémoires seront uniquement examinés lorsque les références appropriées ne seront pas indiquées pour plus de 100 mots consécutifs.
- La remise d'un travail commandé à un tiers, modifié par un tiers ou fourni par un tiers implique de recourir à diverses ressources, notamment (mais non exclusivement) les suivantes :
  - le cercle amical, des membres de la famille ou d'autres élèves fréquentant le même établissement, un autre établissement, un établissement d'enseignement supérieur ou une université ;
  - des personnes donnant des cours particuliers ;
  - des services de rédaction de compositions ou de révision ;
  - des banques de compositions pré-écrites ;
  - des sites Web de partage de fichiers.
- Les infractions mineures comprennent notamment, mais non exclusivement, les cas suivants :
  - la réalisation d'une recherche sans avoir obtenu l'autorisation des participants et des participants ;
  - l'inclusion de commentaires ou d'éléments graphiques injurieux ou obscènes dans une composante d'évaluation, quelle qu'elle soit ;
  - l'inclusion de matériel comportant de la violence excessive ou gratuite, du contenu à caractère explicitement sexuel ou une activité pouvant être considérée ou perçue comme insultante par d'autres.
- Les infractions moyennes comprennent notamment, mais non exclusivement, les cas suivants :
  - la réalisation d'expériences ou de recherches sur le terrain qui infligent de la douleur ou présentent un danger pour le bien-être ou la survie des organismes vivants ;





- la réalisation d'une recherche ou d'un travail sur le terrain qui nuit à l'environnement ;  
l'inclusion de commentaires ou d'éléments graphiques injurieux ou obscènes dans une composante d'évaluation, quelle qu'elle soit.
7. Les infractions majeures comprennent notamment, mais non exclusivement, les cas suivants :
    - la production d'un travail, quel qu'il soit, qui dénigre des valeurs personnelles, politiques ou spirituelles et/ou qui contient des remarques insultantes sur l'origine ethnique, le genre ou les croyances religieuses ;
    - la falsification ou la fabrication de données pour la production d'un travail, quel qu'il soit ;
    - l'inclusion de matériel comportant de la violence excessive ou gratuite, du contenu à caractère explicitement sexuel ou une activité pouvant être considérée ou perçue comme insultante par d'autres.
  8. Le matériel et les objets non autorisés comprennent notamment, mais non exclusivement, les éléments suivants :
    - les téléphones mobiles ;
    - les notes ;
    - les guides d'étude ;
    - le papier brouillon personnel ;
    - les dictionnaires interdits ;
    - les autres appareils électroniques interdits comme les montres et les lunettes intelligentes.
  9. La mauvaise conduite lors des examens inclut notamment, mais non exclusivement, les cas suivants :
    - tout non-respect des instructions données par la personne chargée de la surveillance ;
    - tout comportement perturbateur ;
    - toute tentative de sortir du matériel d'examen de la salle d'examen ;
    - toute sortie de la salle d'examen sans autorisation.
  10. Médias sociaux ou plateformes et outils de messagerie ou de communication
  11. Circonstances atténuantes
    - Dans ce contexte particulier, si l'élève en possession du contenu d'un examen en cours le signale aux membres de la direction de son établissement dès que possible, l'IB envisagera de ne pas appliquer de sanction pour mauvaise conduite.
  12. L'aide apportée à d'autres élèves pour commettre un acte de mauvaise conduite inclut notamment, mais non exclusivement, les actions suivantes :
    - la transmission d'informations à d'autres élèves pendant un examen ;
    - la diffusion, par quelque moyen que ce soit, du contenu de l'examen en cours avant, pendant ou après l'heure prévue de cet examen.

